

COMMUNE DE TORREILLES

Département des Pyrénées-Orientales
Canton de La Côte Salanquaise

Envoyé en préfecture le 05/06/2024

Reçu en préfecture le 05/06/2024

Publié le

ID : 066-216602128-20240603-056_2024-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An Deux Mille Vingt Quatre et le Trois Juin à Dix Neuf Heures.

Le conseil municipal de la commune de TORREILLES, dûment convoqué en session ordinaire, s'est réuni au lieu ordinaire de ses délibérations, sous la présidence de monsieur Marc MEDINA, maire de Torreilles.

Date de convocation du conseil municipal : 27 mai 2024

Présents : Marc MEDINA, Guy ROUQUIE, Geoffrey TORRALBA, Agnès BLED, Gérard CEBELLAN, Cécile MARGAIL, Benoît TRISTANT, Michèle CONDOMINES, Jean LANCELLA, Pierre FAGET, Jean-Luc ROMERA, Christophe CLARET, Sébastien CABRI, Stéphanie FLEURY, Emilie COUVEZ, Emilie MONTANES, Emma SABATE, Damien CLET, Pierre PAGNON, Virginie PORTEILS, Héroïse MONREAL, Catherine MAMONTOFF, Jean-Michel PONCE

Absents excusés : Bernardine SANCHEZ donne pouvoir à Geoffrey TORRALBA, Monique DEYRES donne pouvoir à Marc MEDINA, Hélène PILLARD donne pouvoir à Guy ROUQUIE, Romain ALBERT donne pouvoir à Agnès BLED

En exercice : 27

Présents : 23

Ayant pris part au vote : 27

Les conseillers présents étant en nombre suffisant pour délibérer valablement, monsieur le président a déclaré la séance ouverte.

Héroïse MONREAL est désignée pour assurer les fonctions de secrétaire de séance.

* * * * *

Délib.056/2024

Recrutement d'agents contractuels sur un emploi non permanent pour faire face à des besoins liés à une restructuration du service «bâtiments» : surcroit de travail et renfort d'équipe (en application de l'article 3-1-1° de la loi n°84-53 du 26/01/1984)

Madame Agnès BLED, adjointe au maire, rappelle au conseil municipal que le service «bâtiments» connaît ces derniers mois, un surcroit d'activité qui va se poursuivre pendant quelques mois : remise en état du platelage bois sur le secteur de la plage, réhabilitation de plusieurs biens municipaux en vue de la location, mise en place, entretien puis enlèvement de l'ensemble des équipements relatifs à la saison touristique (poste de secours, balisage, toilettes publiques, etc...), travaux d'entretien des locaux scolaires, travaux courant dans l'ensemble des bâtiments municipaux, etc...

Ainsi, afin de renforcer les équipes dans le cadre de ce surcroit de travail, il apparaît nécessaire de recruter un agent contractuel pour une période de 6 mois (du 1^{er} juillet 2024 au 31 décembre 2024).

VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3-1° ;

CONSIDERANT la nécessité de renforcer le service «bâtiments» afin de faire face au surcroit de travail ;

CONSIDERANT qu'il peut être fait appel à du personnel recruté en qualité d'agent contractuel pour faire face à des besoins liés à un accroissement temporaire d'activité en application de l'article 3-1-1° de la loi 84-53 précitée ;

Le conseil municipal, Oui l'exposé de madame Agnès BLED, adjointe au maire, après en avoir délibéré à l'UNANIMITE des membres présents ou représentés,

➤ AUTORISE monsieur le maire à recruter un agent contractuel sur un grade d'adjoint technique à plein temps pour une période de 6 mois (du 1^{er} juillet 2024 au 31 décembre 2024) ;

.../...

- AUTORISE monsieur le maire ou son représentant à effectuer toutes les démarches nécessaires à ce recrutement et à tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision ;
- INDIQUE que la rémunération des agents sera calculée sur la base du 1^{er} échelon du grade d'adjoint technique ;
- PRECISE que les crédits correspondants sont inscrits au budget.

*Ainsi fait et délibéré à Torrelles,
Les jours, mois et an que dessus.
Certifiée exécutoire suivant transmission
En préfecture du : 05 JUIN 2024
Et publication du 05 JUIN 2024*

Le maire,

Dr Marc MEDINA



La secrétaire,

Héloïse MONREAL